



Approbation du décaissement du Fonds National REDD+ de la RDC – 8^{ème} sous-tranche

Adopté par courrier électronique le 16 décembre 2022

EB.2022.32

Considérant que

- CAFI a signé une lettre d'intention avec le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) le 22 avril 2016 et le 2 novembre 2021 ;
- Le 14 décembre 2022, le Ministère des Finances de la RDC a soumis une demande de transfert de fonds de 118 149 619 USD à transférer sur le compte du Fonds National REDD+ (FONAREDD), comme suit :
 - 120 608 559 USD de besoins de financement, moins
 - 2 458 940 USD de fonds disponibles sur le compte FONAREDD

Le Conseil d'administration de CAFI a examiné la demande du Gouvernement de la RDC et approuve le transfert d'une première tranche de 60 243 559 USD et demande à l'agent administratif de la transférer sur le compte FONAREDD.

- Conformément au [manuel d'opérations du CAFI](#), tous les programmes doivent suivre les modèles de rapport de CAFI et doivent démontrer une dépense d'au moins 70 % des fonds transférés avant de demander le transfert de la tranche suivante. Le conseil d'administration de CAFI souligne la nécessité d'un reporting financier solide et détaillé et rappelle que, conformément aux protocoles d'accord signés entre les organisations de mise en œuvre et le Fonds fiduciaire, les rapports financiers fourniront des informations sur l'utilisation des ressources financières par rapport aux produits et aux résultats du cadre de résultats convenu.
- Le bureau exécutif de CAFI remercie le secrétariat du FONAREDD d'avoir partagé cette décision avec les organes de gouvernance du FONAREDD.